
Descriptif :

Courrier de M. le Proviseur concernant le déroulement de la procédure Parcoursup jusqu'au 16 juillet 2021

Sommaire :

- Le point d'étape obligatoire pour les élèves qui ont des vœux en attente.
 - Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) à partir du 02 juillet
-

Mesdames, Messieurs,
Cher(e)s élèves,

La phase principale d'admission dans l'enseignement supérieur a débuté le 27 mai et va se dérouler **jusqu'au 16 juillet**.

La procédure se poursuit avec les étapes suivantes pour les élèves qui n'ont pas eu de propositions ou qui ont encore des vœux en attente :

- L'ouverture de la phase complémentaire à compter du 16 juin 2021 permet aux candidats de formuler de nouveaux vœux et de recevoir des propositions d'admission dans des formations qui ont encore des places disponibles.
- Le point d'étape obligatoire pour les élèves qui ont des vœux en attente du 29 juin au 1er juillet 2021. Afin de leur permettre de faire un point sur leur dossier et confirmer les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver (voir ci-dessous).
- La mise en place à compter du 2 juillet 2021 de l'accompagnement des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission, dans le cadre de la commission d'accès à l'enseignement supérieur.

Pour vous informer cette phase complémentaire, vous pouvez consulter [le livret phase complémentaire mode d'emploi](#). 

- Le point d'étape obligatoire pour les élèves qui ont des vœux en attente.

Du 29 juin au 1er juillet, un point d'étape Parcoursup est prévu pour permettre aux élèves de faire un point sur leur situation en confirmant leurs choix et, si besoin de demander un conseil pour échanger sur son dossier.

Les élèves doivent impérativement valider leur point d'étape s'ils n'ont que des vœux en attente ou s'ils ont accepté une proposition d'admission tout en maintenant des vœux en attente.

Concrètement, cela signifie qu'ils doivent se connecter à leur dossier entre le 29 juin et le 1er juillet **pour confirmer les vœux en attente qu'ils souhaitent maintenir**.

Ils recevront un rappel le premier et le dernier jour du point d'étape par mail, sms et application mobile. S'ils ont besoin d'un conseil avant de valider leur point d'étape, ils peuvent contacter l'équipe du lycée ou leurs professeurs principaux. Ils peuvent aussi poser ces questions via la rubrique contact depuis leur dossier ou le numéro vert Parcoursup.

- Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) à partir du 02 juillet

Les lycéens **restés sans proposition d'admission** pourront dès le 2 juillet, demander l'accompagnement de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) depuis leur dossier Parcoursup. Cette année, les CAES

débutent plus tôt (avant les résultats du baccalauréat) pour accompagner les lycéens et leur apporter des solutions plus rapidement.

La CAES, organisée par le recteur avec l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur, met en place un accompagnement individualisé pour aider les candidats à trouver la formation la plus adaptée à leur projet et en fonction des places disponibles.

Les lycéens concernés sont invités à solliciter directement la CAES à partir du dossier Parcoursup mais seront également contactés par téléphone et par mail par les équipes Parcoursup pour les inciter à demander cet accompagnement.

Retrouver toutes les précisions sur ces opérations dans [la Foire aux questions sur Parcoursup](#) .

Respectueusement,
Stéphane Allieux,
Proviseur



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.